

2018-05

NOR : CESL1100005X

Mercredi 14 mars 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du mercredi 14 mars 2018

POUR DES ÉLÈVES EN MEILLEURE SANTÉ

*Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par*

*M. Jean-François Naton, rapporteur
et Mme Fatma Bouvet de la Maisonneuve, co-rapporteure*

*au nom de la
section des affaires sociales et de la santé*

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 6 juillet 2017 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires sociales et de la santé la préparation d'un avis intitulé : *Pour des élèves en meilleure santé*. La section des affaires sociales et de la santé présidée par Mme Aminata Koné, a désigné M. Jean-François Naton, rapporteur et Mme Fatma Bouvet de la Maisonneuve, co-rapporteure.

Introduction	10
I - L'ÉTAT DES LIEUX : UN DÉSEQUILIBRE PRÉOCCUPANT ENTRE LES PRINCIPES AFFIRMÉS ET LA RÉALITÉ	11
A - Santé et école : deux priorités posées dans les textes	11
1. Le Parcours éducatif de santé (PES)	13
2. La convention-cadre de partenariat Santé / Education nationale	14
3. Les autres instruments	15
B - Un fort contraste entre les objectifs affichés et la situation observée	16
C - Une urgence renouvelée	18
1. La santé des enfants et ses conséquences sur leur scolarité	18
2. L'accentuation des inégalités de santé entre les populations et entre les territoires.	20
3. L'environnement dégradé de l'école : un risque pour la santé des enfants	22
II - LES PRECONISATIONS DU CESE	23
A - Renforcer l'implication des parties prenantes dans les actions de prévention	24
1. Renforcer la formation sur la prévention santé, la coordination et la conduite des partenariats	24
2. Garantir, avec les collectivités territoriales, la qualité de l'environnement de l'école	26
3. Renforcer l'appropriation des règles existantes par la communication et par l'implication de tou.te.s	29
B - Garantir une réponse adaptée et rapide aux besoins des élèves	32
1. Un préalable : agir à l'école pour plus d'égalité en santé	32
2. Faire de la visite médicale de la sixième année le point de départ de la coordination	33
3. Inscrire la coordination santé dans le temps et l'organiser localement	34
4. Mettre en place une plateforme d'orientation facilement accessible	36
C - Valoriser, évaluer et contrôler l'action de l'école sur la santé	37
1. Valoriser les métiers de la santé à l'école	37
2. Mettre en place une veille épidémiologique et inscrire la médecine scolaire dans les réseaux de recherche	40
3. Suivre, évaluer et contrôler la mise en œuvre effective des actions de promotion de la santé et la coordination santé/école	41
Conclusion	43

DÉCLARATIONS DES GROUPES	44
SCRUTIN	62
ANNEXES	64
N° 1 Composition de la section des affaires sociales et de la santé	64
N° 2 Liste des personnes auditionnées	66
N° 3 La santé et l'école à Mayotte	69
N° 4 Bibliographie	70
N° 5 Sigles	72